

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08 novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le huit novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Christian PECQUEUX, Maire, à la suite de la convocation du 02 novembre 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Christian PECQUEUX, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 23

19 présents : Christian PECQUEUX, Maire, Brigitte ROLAND, 1^{ère} adjointe, William LEMAIRE, 2^{ème} adjoint, Marie-Thérèse DESICY, 3^{ème} adjointe, Daniel RÉMY, 4^{ème} adjoint, Jean-Marc DESSE, Jean-Denis GOURDIN, Fabienne DUBUS, Fabien MARQUAND, Marie-Thérèse LLOBEL, Christian MARARA, Marie-France CAVALIN, Josiane LEGRAND, Thierry FOREST, Didier MARÉCHALLE, Nicole GOURMEZ, Christophe LEBRUN, Dominique GOMANNE, Jean-Marie MONIAUX.

1 procuration : Yvette JONET à Brigitte ROLAND

3 Absents : Christelle LESNE, Fabrice BILLARD, Aurélie MAZURET.

Secrétaire de séance : Fabienne DUBUS

1) Mise aux voix de la séance du 6 septembre 2016

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2016.
Il est adopté par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

2) SIVU « Murs Mitoyens » demandes d'adhésion de communes

Ladite Loi ALUR prévoyait que les communes disposant d'une carte communale, sans avoir pris la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune avant la publication de la loi, deviendraient compétentes pour cela à compter du 1er janvier 2017.

En vue de préparer cette échéance, proposition leur a été faite d'adhérer au Syndicat pour bénéficier du service instructeur et ces 14 communes ont sollicité leur entrée au SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1er janvier 2017.

A celles-ci, il convient d'ajouter la Commune de Thun-Lévêque qui a également sollicité son adhésion à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Anneux, Bantigny, Villers-Guislain, Cagnoncles, Paillencourt, Boursies, Moeuvres, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Clary, Estourmel, Caullery, Saint-Vaast-en-Cambrésis, Montrécourt, Séranvillers-Forenville et Thun-Lévêque au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1er janvier 2017.

3) Demande de désaffiliation du SDIS au CDG59

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord sollicite conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, une consultation des collectivités et établissements publics affiliés afin de se prononcer sur la désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS), au 1er janvier 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord au 1er janvier 2017.

4) Demandes de subvention

- Afin de réserver le centre de Prénovel (Jura) pour les vacances de février 2017 des élèves de CM2 des écoles de Busigny, la Fédération Laïque des Associations Socio-Educatives du Cambrésis souhaite le versement d'arrhes de réservation, soit 26 élèves x 100,00 € = 2 600,00 €.

- Le Lycée Sainte Sophie de Bohain a organisé un voyage pédagogique « Le Moyen Age autour de Guédelon » de 2 jours en Bourgogne du 6 au 7 octobre 2016.
3 élèves domiciliés à Busigny y sont allés.

Subvention de 35,00 €/élève pour les élèves de Busigny qui ont participé à ce séjour, soit 105,00 €.

- Cambrésis Tremplin : 300 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessus.

5) Promotion interne au grade d'attaché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, dans sa séance du 12 mars 2014 a inscrit sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux un rédacteur de la commune, Monsieur le Maire propose de nommer cet agent sur le poste d'attaché existant dans le tableau des effectifs à compter du 1er novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 POUR et 1 CONTRE, accepte la nomination d'un attaché territorial à temps complet à compter du 1er novembre 2016 au sein des effectifs de la Commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement du Budget.

6) Chèque de fin d'année pour les personnes âgées

Monsieur le Maire rappelle qu'un chèque cadeau est distribué à chaque personne de + 65 ans qui ne participe pas au repas des aînés. Ces chèques cadeaux sont utilisables chez tous les commerçants locaux (15,00 € par personne).

Il propose d'étendre l'utilisation de ces chèques aux commerçants ambulants du marché hebdomadaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces chèques cadeaux soient utilisés chez les commerçants de Busigny et chez les commerçants du marché hebdomadaire.

7) Adhésion au syndicat mixte pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis

Afin de renforcer leurs coopérations dans un objectif de construction d'un espace de solidarité et de développement métropolitain à l'échelle du Hainaut-Cambrésis, les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, de Cambrai et de Maubeuge-Val de Sambre et les communautés de Communes du Caudrésis-Catésis, du Pays Solesmois, du Pays de Mormal, du Coeur de l'Avesnois et du Sud Avesnois ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte fermé de pôle métropolitain au sens des articles L5711-1 et L5731-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette décision concrétise l'aboutissement d'une première collaboration interterritoriale engagée dans le cadre d'une association de préfiguration d'un pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis, créé en février 2015. Cette collaboration a notamment permis de définir les priorités stratégiques et les axes de travail partagés, ainsi que le mode de gouvernance, d'un projet métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

Le syndicat mixte aura pour mission principale de contribuer à la mise en œuvre de ce projet stratégique, à travers la réalisation d'actions communes, en confortant le positionnement du Hainaut-Cambrésis auprès des institutions régionales et en optimisant les leviers de financement des projets.

Les statuts du syndicat mixte du pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis précisent l'objet de ce dernier, en identifiant les priorités retenues et les actions d'intérêt métropolitain qui lui sont confiées par ces membres :

- inscrire le Hainaut-Cambrésis dans la 3^e révolution industrielle
- créer une solidarité territoriale autour de convergences métropolitaines
- renforcer l'ouverture et l'attractivité du territoire

Le syndicat mixte pourra effectuer, ou confier à des tiers agissant à son service, toutes actions ou études ou engager toutes démarches se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Il pourra le cas échéant contribuer à la coordination de la mise en œuvre des projets relevant de l'intérêt métropolitain par les maîtres d'ouvrage concernés.

Il réalisera son objet dans le respect de l'autonomie et des compétences de ses membres et du principe de spécialité auquel ils sont soumis.

L'organe délibérant du syndicat, dénommé « Conseil métropolitain », sera composé de 36 délégués titulaires et 36 suppléants, dont 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Les dépenses du syndicat seront notamment couvertes par les contributions financières de ses membres, telles que définies par ses statuts, sur la base d'un montant par habitant fixé annuellement. Pour le premier exercice, ce montant est estimé à 0,30 €, soit pour la communauté de Communes du Caudrésis-Catésis une contribution

prévisionnelle de 19 961,10 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 18 POUR et 2 abstentions, accepte l'adhésion au Syndicat Mixte Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

8) Vente des parcelles D 779 et D 780, sises rue des frères Desjardin

Monsieur le Maire rappelle l'appel d'offre lancé le 31 mai 2016 afin de vendre les parcelles D 779 et D 780 au meilleur prix.

Par référence au marché immobilier, ces parcelles ont été estimées par les services des domaines à 42 000 €. 2 offres ont été déposées.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour vendre ces 2 parcelles au plus offrant soit au prix de 38 000,00 € .

Après délibération, à 14 POUR, 1 abstention et 5 CONTRE, les membres du Conseil Municipal acceptent de vendre les parcelles D779 et D780 pour 38 000,00 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à la vente de ces parcelles.

9) Modification statutaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Monsieur le Maire expose :

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe prescrit à partir du 1er janvier 2017 des transferts de compétence, de façon échelonnée, des communes vers les communautés de communes.

A compter du 1er janvier 2017 :

Les articles 64 et 66 de la loi du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République augmentant le nombre de compétences obligatoires des communautés de communes ; ainsi, les compétences obligatoires des communautés de communes définies à l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) sont complétées des compétences suivantes à compter du 1er janvier 2017 :

- collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

Cette même loi modifie la rédaction du groupe compétence obligatoire « développement économique » qui est désormais la suivante « actions de développement économique prévus à l'article L 4251-17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

On relèvera que ce groupe de compétence a été ainsi complété :

- la promotion du tourisme
- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Au titre de ce même groupe de compétence, il est enfin important de souligner que la référence à l'intérêt communautaire concernant « la création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » est supprimée. Ces zones relèvent donc désormais toutes de l'échelon communautaire.

A compter du 1er janvier 2018 :

Ajout d'une nouvelle compétence obligatoire dite « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L,211-7-1°, 2°, 5° et 8° du code de l'environnement ».

Après délibération , le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires prescrites par la loi NOTRe telles que présentées ci-avant.

10) Réhabilitation et extension de l'ancien PMU avec création de cabinets médicaux : attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation et extension de l'ancien PMU en cabinets médicaux et annexes de la Mairie, prévu au Budget Primitif 2016.

Il précise qu'un appel d'offres a été lancé pour 8 lots différents.

L'ouverture des plis s'est déroulée les 11 août, 16 septembre et 10 octobre 2016.

Les offres ont ensuite été analysées et vérifiées en détail.

L'entreprise BFM Construction de Busigny a été retenue pour un montant H.T. de 220 618,71 € pour le bt 1 Gros oeuvre.

Le lot 2 doublage-isolation intérieure/menuiseries intérieures est en attente de chiffrage de la variante.

L'entreprise BFM Construction de Busigny a été retenue pour un montant H.T. de 18 668,00 € pour le lot 3 Bardage-isolation thermique par l'extérieur.

L'entreprise CFD de Busigny a été retenue pour un montant H.T. de 45 766,51 € pour le lot 4 Menuiseries extérieures aluminium.

L'entreprise THIEULEUX de Busigny a été retenue pour un montant HT de 55 241,40 € pour le lot n° 5 Couverture/étanchéité.

L'entreprise LEGRAND de Béthencourt a été retenue pour un montant HT de 18 502,20 € pour le lot n° 6 électricité/VMC.

L'entreprise DOUAY COLLINSE de Caudry a été retenue pour un montant HT de 23 750,79 € pour le lot n° 7 Plomberie-sanitaire/chauffage.

L'entreprise EGEPP de Saint-Quentin a été retenue pour un montant de 8 839,70 € pour le lot n° 8 peinture.

Monsieur Fabien MARQUAND précise qu'il ne prend pas part aux délibérations et au vote.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir valider les propositions de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché aux entreprises BFM construction, DEVREESE, CFD, THIEULEUX, LEGRAND, DOUAY COLLINSE, EGEPP.

Après délibération, à 14 POUR, 1 abstention et 4 CONTRE, le Conseil Municipal valide les propositions de la commission d'appel d'offres.

11) Demande de prêt

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement : « réhabilitation et extension de l'ancien PMU en cabinets médicaux et annexes de la Mairie », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole Nord de France, et après avoir délibéré, à 15 POUR et 5 CONTRE, décide de recourir à l'emprunt suivant :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt :	500 000,00 €
Durée du contrat de prêt :	12 ans
Périodicité :	Annuelle
Versement des fonds :	1er décembre 2016
Taux d'intérêt :	0,70 %
Calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Frais de dossier :	1 000,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec le Crédit Agricole Nord de France.

Informations :

Monsieur le Maire donne connaissance :

- des remerciements de Madame Marie-Jane VARES au nom des chorales « A travers chants » de Busigny et « Jean-Philippe Rameau » de Bohain pour la mise à disposition de la salle des fêtes et de la salle des associations lors de l'accueil des choristes du Pôle Nord-Pas-de-Calais-Picardie .
- de l'organisation d'une réunion publique à la Salle des Fêtes le mardi 22 novembre 2016 à 18h00 pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.